

COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU Collège Communal
Séance du 9 janvier 2025

Présents : M. Jean PAULUS, Bourgmestre;
M. Pierre WARZEE, M. Jean-Christophe HENON, Mme. Cécile GRIGNET-COX,
Mme Inès MASSART-de SOUSA RIBEIRO, Échevins;
M. Frédéric CORNELIS, Président du CPAS;
Mme. Isabelle GODFROID, Directrice générale;

Objet: DECE2024036 - PENDEVILLE Johanna - Place Leblanc, 12 - 1/D/584/S - Maintien
en activité d'une citerne de mazout située en cave - 1.777.51

013417000005321



Le Collège Communal,

Vu le Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, notamment les articles 11, 13 et 14;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, notamment l'article 67 à 71;

Vu la déclaration de classe 3 introduite le 03/12/2024 par Madame Johanna PENDEVILLE domiciliée Rue du Grand Pré, 23 à 4170 Comblain-au-Pont, visant le maintien en activité d'une citerne de mazout située en cave, sur un bien sis Place Leblanc, 12 à 4170 Comblain-au-Pont et cadastré 1/D/584/S ;

Considérant que l'activité est visée par la rubrique 63.12.09.03.01;

DECIDE

- D'informer le déclarant que sa déclaration est **recevable**.
- D'informer Madame la Fonctionnaire technique (Département des Permis et Autorisations) conformément à la législation en vigueur.

Par le Collège

La Directrice générale,

Isabelle GODFROID

Le Bourgmestre,

Jean PAULUS



POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale

GODFROID Isabelle.

Le Bourgmestre

PAULUS Jean.



IMIO012417000001836

Madame Johanna PENDEVILLE (ROMAIN)
Rue du Grand Pré, 23
4170 Comblain-au-Pont

V/réf. : 316807-522151

N/réf. : S101667

Votre correspondant(e) : Brigitte HENNICO - Environnement
04/369.99.91 - b.hennico@comblainaupont.be

Concerne : DECE2024036 - PENDEVILLE Johanna - Place Leblanc, 12 - 1/D/584/S - Maintien en activité d'une citerne de mazout située en cave - 1.777.51

Madame,

Vous trouverez en annexe l'extrait de la délibération du Collège du 09/01/2025 stipulant que votre déclaration de classe 3 est recevable ainsi que 2 exemplaires de la déclaration.

La déclaration de classe 3 a une durée de **validité de 10 ans maximum**.

Un exemplaire est à conserver par vous ; le second est à fournir éventuellement au contrôleur de votre installation.

L'information est transmise également à Madame la Fonctionnaire technique (Département des Permis et Autorisations)

Une invitation à payer vous sera transmise prochainement par le service comptabilité.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PAR LE COLLÈGE :

La Directrice Générale

GODFROID Isabelle



Le Bourgmestre

PAULUS Jean



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée.

Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.



À l'attention de la commune de :

Place Leblanc 13
4170 Comblain-au-Pont

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail :

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

DECLARATION ENREGISTREE

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

COMBLAIN-AU-PONT

Référence de la déclaration à la commune

DECE2024036

Date de l'accusé de réception de la déclaration

03/12/2024

Date de recevabilité de la déclaration

09/01/2025

1. Coordonnées du déclarant

Avez-vous un numéro d'entreprise ?

- Oui
 Non

Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants.

Vous êtes :

 une personne physique

<input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom		
<input checked="" type="checkbox"/> Mme	pendeville	Johanna		
Rue		Numéro	Boîte	
rue du grand pré		23		
Code postal	Localité			
4170	COMBLAI AU PONT			
Pays				
BELGIQUE				
Téléphone		Téléphone		
0471479067				
Courriel				
famille.romain@hotmail.be				

 une personne morale

2. Objet de la demande

S'agit-il de

- Mise en activité d'un nouvel établissement
 Maintien en activité d'un établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des installations et activités classées
 Maintien en activité d'un établissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration
 Remise en activité d'un établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc...)
 Extension ou transformation d'un établissement ancien
 Déménagement de l'établissement

3. Etablissement faisant l'objet de la déclaration

3.1. Rubriques

Numéro de rubrique

63.12.09.03.01

Libellé de rubrique

Dépôts de liquides inflammables, à l'exclusion des hydrocarbures stockés dans le cadre des activités visées à la rubrique 50.50, de catégorie 3, ainsi que les liquides dont le point d'éclair est supérieur à 55 °C et inférieur ou égal à 75 °C comme les gazoles, les carburants diesel et les huiles de chauffage légères et les liquides combustibles dont le point d'éclair est supérieur à 60 °C et inférieur à 93°C et dont la capacité de stockage est supérieure ou égale à 3 000 l et inférieure à 25 000 l

Conditions intégrales

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peinteg009.htm>

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique



Conditions intégrales

Numéro de rubrique

Libellé de rubrique

Conditions intégrales

3.2. Description

Veuillez décrire les activités majeures réalisées au sein de l'établissement en mentionnant les machines et les dépôts nécessaires à ces activités.

Description de l'établissement

Maison unifamiliale, mise en vente d'où la raison de ma demande de déclaration de type 3 pour l'expertise de ma citerne à mazout dans la cave.

3.3. Localisation

S'agit-il d'un lieu-dit ?

- Oui
- Non

Rue

PLACE LEBLANC

Numéro
12

Boîte

Code postal Localité

4170

COMBLAIN-AU-PONT

3.3.1. Situation

PLACE LEBLANC 12 4170 COMBLAIN-AU-PONT

3.3.1.1. Parcelle n°1

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

62026

Comblain-au-Pont

INS (Division) Division

62026

COMBLAIN-AU-PONT 1 DIV/COMBLAIN-AU-

Section

D

Numéro

5 8 4

Lettre

00

Exposant

S

/ Diviseur

000

3.3.1.2. Parcelle n°2

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division) Division

Section

Numéro

Lettre

Exposant

/ Diviseur

3.3.1.3. Parcelle n°3

Référence de la parcelle :

INS (Commune) Commune

INS (Division)	Division			
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur

3.3.1.4. Informations complémentaires

Destination au plan de secteur

Habitat à caractère rural

Destination au Schéma d'Orientatoin Local

Sans objet

Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du

S | a | n | s | o | b | j | e | t | | | | |

N° de lot

Sans objet

3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000

L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

Référence du site

BE33014|#|BE33026

S'il s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées

UG_08|#|UG_11|#|UG_10|#|UG_02|#|UG_07|#|UG_06|#|UG_08|#|UG_11|#|UG_10|#|UG_02

4. Liste des documents à joindre

Dans tous les cas :

- Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)

20241203_073732.jpg

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :

- Pièce 1

20241203_073807.jpg

- Pièce 2

- Pièce 3

- Pièce 4

- Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints

5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

<http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr009.htm>

Informations sur les rubriques :

[63.12.09.03.01](#)

Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration communale.

La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CodT).

La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article 14, § 5, du décret.

Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

Oui

Non

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi¹, nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service public de Wallonie ;
- ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ;
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les informations signalétiques communiquées par une personne physique seront traitées conformément au Décret relatif au permis d'environnement et ces d'arrêtés d'exécution. Le Département des Permis et Autorisation (DPA) du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement traitent celles-ci pour gérer le registre des déclarations environnementales et est transmis auprès de l'autorité compétente qui est le Collège communal de la commune où est localisé l'établissement. Ce dernier respectera les règles en matière d'accès à l'information environnementale, ces données ne seront communiquées qu'à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle l'établissement est localisé, au Département de la Nature et des Forêts, au Département de la Police et des Contrôles, l'organisme payeur de Wallonie ainsi Instances d'avis lors de l'instruction de la déclaration et du recours, au fonctionnaire chargé de la surveillance, au Conseil d'Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l'ordre judiciaire en cas de litige.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées aussi longtemps que la déclaration est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel ou les renouvellements à réaliser.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu'une déclaration vous a été attribué et que la date de validité est échue.

Conformément audit règlement, vous pouvez solliciter la rectification de vos données signalétiques ou informations erronées de votre formulaire en en introduisant un nouveau et en notifiant auprès du collège communal l'abandon de la déclaration erronée.

¹Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Vous pouvez également demander un accès à votre déclaration auprès du Département des Permis et Autorisations (DPA) à l'adresse électronique : rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be ou via le formulaire (<http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958>), vous pouvez avoir accès à vos données qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le Portail de la Wallonie (www.wallonie.be). Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

- Introduire un recours à l'administration.

Service public de Wallonie

Direction générale opérationnelle de l'Agriculture,

des Ressources naturelles et de l'Environnement

Département des permis et des autorisations

Direction des autorisations

Avenue Prince de Liège, 15

5100 Jambes

le formulaire de recours est disponible sur le site : <http://www.wallonie.be> dans la rubrique formulaire en ligne

Enquête de satisfaction

Le Gouvernement wallon souhaite simplifier vos démarches administratives. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous donner votre avis sur le formulaire que vous venez de lire ou de compléter. Cela nous permettra d'améliorer la qualité de nos services.

Quelle est votre tranche d'âge :

moins de 30 ans

30-60 ans

plus de 60 ans

Vous êtes :

un citoyen

une entreprise

un tiers (intermédiaire tel qu'architecte, avocat, comptable, ...)

un pouvoir local

une association du non marchand

une administration

autre

Le temps nécessaire pour le remplissage du formulaire vous paraît :

raisonnable

trop long

Vous avez trouvé ce formulaire :

clair et simple à remplir

peu compréhensible et difficile à remplir

Quelles seraient les 3 améliorations prioritaires à apporter à ce formulaire ?

réclamer moins de pièces justificatives

changer l'ordre des questions

faire des phrases plus simples

améliorer l'aspect visuel

permettre à une ou plusieurs personnes de signer électroniquement

améliorer l'aide au remplissage (pré-remplissage, fenêtre d'explication, information préalable, glossaire, ...)

faciliter la sauvegarde du formulaire

rassurer sur l'usage des données personnelles (être plus clair sur qui les utilise et qui peut en faire quoi)

autre

Sélectionnez ci-dessous la situation qui vous correspond le mieux :

Situation 1 : J'ai complété mon formulaire « à la main » ou « sur papier ».

Situation 2 : J'ai commencé à remplir mon formulaire électroniquement mais j'ai abandonné

Situation 3 : J'ai rempli et soumis mon formulaire électroniquement

Seriez-vous d'accord de nous aider davantage en répondant à une enquête téléphonique ?

oui

non

MERCI pour votre participation !